

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE
LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-BARNABE
DU VENDREDI 15 FEVRIER 2019 à 20 heures 30**

Etaient présents : M. LE FRANC, Mmes BOUTIER, PHILIPPE, MM. JOUAN, MAHEO, Mme LE GALLO, M. JEGLOT, Mmes GAUTHIER, MILBEO, MM. LE POTTIER, BRIAND, BINET, Mme GALLAIS, M. LE FORESTIER

Absente excusée :

Mme Mireille BARAN donnant pouvoir à M. Michel JOUAN

Secrétaire de séance : M. Thomas MAHEO

Ouverture de la séance à 20 heures 37

Le procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2019 est adopté.

1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2019

Le conseil municipal fixe comme suit les subventions aux associations pour 2019 pour un montant global à inscrire au budget de 23 000 €.

ASSOCIATIONS COMMUNALES

ASSB	3 500 €
LECTURE POUR TOUS	2 500 €
ECHECS	305 €
+ Déplacements	+ 155 €
COMITE DES FETES BLANLIN	305 €
COMITE DES FETES DU BOURG	305 €
SOCIETE CHASSE COMMUNALE	305 €
FNACA	92 €
UNC	92 €
UN ST-BARNABE PARMIS LES ST-MEDARD	305 €
FOYER DES JEUNES (1)	305 €
ASSOCIATION VELO LOISIRS	305 €
ASSOCIATION LES CAVALIERS	305 €
FUTSAL	305 €
TOTAL = 8 889 €	

(1) Sera versée si le foyer des jeunes organise une assemblée générale et fournit son compte de résultat

ASS. CANTONALES OU PROXIMITE

COMICE AGRICOLE (0,27 €/HTS)	345 €
STE HIPPIQUE LOUDEAC	46 €
MUTILES DU TRAVAIL (FNATH –section Loudéac)	46 €
A.D.M.R.	415 €
PREVENTION ROUTIERE	46 €
AS. SOLIDARITE PAYSANNE	46 €
CROIX ROUGE	56 €
RESTOS du Cœur	120 €
GROUPEMENT DES JEUNES DU LIE	390 €
ALCOOL ASSISTANCE LA CROIX D'OR	50 €
ST-VINCENT DE PAUL	50 €
CONTR'ATAX	120 €
TOTAL = 1 730 €	

Après un vote à bulletins secrets de onze voix pour le montant de 1 651 €, trois voix pour la somme de 1 750 € et une abstention, la subvention attribuée est de 1 651 €

OEUVRES SOCIALES - CE

Association communale des agents communaux	1 651 €
TOTAL = 1 651 €	

SCOLAIRES

FOURNITURES SCOLAIRES (2) –	
Ecole publique (57 € + 5 € x nbre enfants)	4 340 €
Ecole privée (57 € + 5 € x nbre enfants)	3 100 €
(2) Sera versée en fonction du nombre d'enfants présents à la rentrée	TOTAL = 7 440 €

ACTIVITES EXTRA SCOLAIRES	projet pédagogique
Ecole publique	1 300 €
Ecole privée	1 300 €
	TOTAL = 2 600 €

TOTAL = 22 310 €

2. PRET POUR LES TRAVAUX RUE VERLAINE

Après un vote à mains levées de onze voix favorables (dont un pouvoir), deux voix contre et deux abstentions, le maire est autorisé à contracter le prêt AQUA auprès de la Banque des Territoires pour 200 000 €, capital progressif, remboursement trimestriel sur 25 ans.

3. AVENANT AU LOT 3 – AMENAGEMENTS PAYSAGERS POUR LA RUE DU GL DE GAULLE

L'avenant n° 1 pour le lot 3 avec l'entreprise ID VERDE est accepté et passe de 23 760 € HT à 22 750.65 € HT.

4. AUTORISATION POUR DEPOSER UNE DEMANDE DE CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION A L'ATELIER MUNICIPAL

Le maire est autorisé à déposer une demande d'extension de l'atelier municipal en vue de son instruction par le service urbanisme.

Pour informations :

- Prévisionnel des investissements 2019
- Toiture de la mairie : devis en cours pour changer les crochets
- Panneau d'informations – voir le lieu d'implantation
- Ouverture le 22 février du café de l'Argoat
- Installation du médecin depuis le 1^{er} février 2019
- Assainissement collectif en eaux usées : l'étude avec le cabinet de maîtrise d'œuvre SAFEGE va être lancée cette année pour les extensions du réseau au Relais et rue Pierre Mendès France.

Clôture de la séance : 22 heures 30.

Vu pour être affiché à la porte de la Mairie le 19 février 2019.

A Saint-Barnabé, le 18 février 2019

Le Secrétaire de séance,
Thomas MAHEO

Le Maire,
Georges LE FRANC